



## DÉCLARATION PRÉALABLE DES ÉLU(E)S UNSA-UPCASSE A LA CAP DES ATTACHE(E)S

(CAP du 06 février 2019)

Madame la Présidente,

Chers collègues de la parité administrative,

Chers collègues de la parité syndicale,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour déterminer le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal au titre de 2019 et l'inscription de certains collègues Hors Classe à l'échelon spécial. D'autres sujets périphériques sont également inscrits à l'ordre du jour de cette première CAP de l'année 2019.

Pour ce qui concerne le TA d'Attaché Principal 2019, les travaux menés lors de la pré-CAP ont laissé apparaître des dossiers de qualité et des parcours riches et diversifiés des Attachés proposés, ainsi qu'un travail de qualité mené par certains harmonisateurs.

En revanche, nous avons été quelque peu surpris de relever un très faible nombre de dossiers proposés par la MIGT de Marseille, au TA classique, par rapport au vivier plutôt conséquent d'Attachés sur cette zone géographique – deuxième MIGT en nombre de promouvables derrière celle de Paris- et l'absence de liste de dossiers non retenus par la MIGT de Bordeaux.

Nous aurons donc aujourd'hui à déterminer une liste 31 promotions, sur la base de 96 dossiers proposés par les harmonisateurs.

Nous serons vigilants sur la mise en œuvre du droit au déroulement de carrière sur au moins deux grades, disposition issue du PPCR signé par l'UNSA. Cette disposition a été traduite dans le Décret 2010-888 modifié qui prévoit l'obligation d'évoquer la promotion au grade d'APAE lors des entretiens professionnels des collègues Attachés qui se situeraient au dernier échelon de leur grade depuis au moins 3 ans au 31/12/19.

Nous confirmons aujourd'hui notre demande de disposer de la liste des personnes concernées et des appréciations figurant dans leurs compte-rendus d'entretien, de manière à pouvoir nous assurer que les intéressés ont bien bénéficié de cette disposition nouvelle, y compris pour ceux qui auraient été écartés par la MIGT.

Nous souhaiterions aussi disposer prochainement de données un peu plus précises sur le volume des futurs bénéficiaires de la mesure PPCR sur les prochaines années.

Pour le TA à l'échelon spécial d'Attaché Hors Classe 2019, la situation reste très insatisfaisante car nous sommes encore en train de gérer la pénurie d'AHC.

En effet, depuis des années, nous ne faisons pas le plein d'AHC, malgré les actions menées par vos services auprès des harmonisateurs pour inciter à davantage de propositions de promotions au troisième grade, malgré les actions menées par les représentants du personnel pour dénoncer la situation et les sous-propositions chroniques au TA AHC. Alors que tout le volume d'IHCTPE a été quasiment pleinement exploité dès la première année du déploiement du troisième grade du corps des ITPE, le nombre d'AHC reste encore loin d'atteindre le maximum autorisé, alors que le troisième grade existe maintenant depuis 2014. Alors que nous pourrions désormais avoir près de 315 AHC, correspondant à 10 % du corps, nous avoisinons seulement les 270 Attachés Hors classe actuellement. Il va falloir un jour se décider à accélérer le mouvement, car cette situation devient insupportable pour les Attachés.

Or, c'est sur la base du nombre d'AHC que se calcule le volume de collègues susceptibles de bénéficier de l'échelon spécial. Et par la force des choses, du coup, le nombre de postes ouverts à l'échelon spécial est inférieur à ce que nous pourrions prétendre si nous faisons le plein d'AHC.

Mais ce n'est pas le seul handicap que nous avons à gérer, car la pénurie touche aussi le nombre de dossiers proposés à l'échelon spécial cette année encore : en 2018 déjà, alors qu'il y avait 19 promouvables au titre du TA AHC ES 2018, seuls 14 dossiers avaient été remontés pour 13 promotions retenues au final. Cette année, pour le TA AHC ES 2019, 16 propositions seulement ont été soumises par les harmonisateurs à la DRH, sauf que sur ces dossiers, 6 ne sont même pas éligibles car ne respectant pas les conditions statutaires : ce n'est pas sérieux !

Cette situation de sous-propositions récurrentes doit cesser !

D'ailleurs, sur ces promotions à AHC, auxquelles nous ajouterons les nominations sur l'emploi fonctionnel de CAE, lors de la CAP d'installation, vous nous avez informé que la DRH avait fait un retour au MIGT sur la faiblesse quantitative de propositions. Cette démarche constitue sans doute un incontournable en matière de sensibilisation des coordinateurs, mais quid de la sensibilisation des directeurs qui sont au début de la chaîne ?

Pour le reste des sujets de préoccupation et des attentes des Attachés, que ce soit sur l'indemnitare, au sujet du bilan et des perspectives du CIA mais aussi des futures règles de révision quadriennale de l'IFSE, que ce soit sur la gestion des intérim, ou encore sur la note de gestion à venir pour l'emploi fonctionnel de CAEDAD et l'évolution du nombre d'emplois, l'aboutissement de la publication du « nouvel » arrêté fonctions grafables pour le grade d'AHC, l'attente d'une nouvelle charte de gestion des Attachés, en remplacement de celle qui date de 2008 et qui est antérieure au CIGeM, mais aussi sur les suites de l'étude menée par l'UNSA-UPCASSE sur l'examen professionnel d'APAE 2018, ou encore les débouchés vers le haut pour les Attachés, les retards de notification des arrêtés, l'attente des procès-verbaux des précédentes CAP, mais également sur la situation calamiteuse de l'ANCOLS, nous vous renvoyons, et renvoyons aussi nos fidèles lecteurs, vers la [déclaration liminaire lue lors de la CAP d'installation du 30 janvier 2019](#).

D'ailleurs, nous sommes toujours en attente de réponses précises sur un certain nombre de courriers adressés en 2018 à l'administration, courriers dans lesquels nous soulevons plusieurs interrogations et propositions des pistes de travail.

Nous citerons notamment le courrier du 03 décembre à propos des mobilités CIGeM et du bilan CIGeM, le courrier du 22 novembre sur l'IFSE, le CIA et la rémunération des intérim, le courrier du 20 novembre qui concernait la situation transitoire et l'aboutissement attendu du nouveau cadre de gestion des emplois fonctionnels de CAEDAD, ou encore les courriers des 19 avril, 11 juin et 13 août, tous destinés à proposer des pistes de travail pour professionnaliser et valoriser les intérim.

Autre sujet : la liste des postes offerts en mobilité pour le cycle 2019-09 ayant été publiée récemment, permettez-nous un petit détour sur ce sujet en vous rappelant notre volonté d'une meilleure articulation des CAP mobilités des ITPE et des Attachés, et même pour les deuxième et troisième niveau de grade des AUE, IPEF et administrateurs civils.

Ne serait-il pas temps de mettre tout le monde autour d'une table dans une CAP intercorps ?

Enfin, que faut-il retenir du discours du Ministre de l'Intérieur prononcé devant les Préfets le 17 janvier 2019, dans un format de vœux pour l'année. Comment interpréter les annonces sur plusieurs sujets intéressant directement nos collègues affectés en DDI, en DREAL, DDCSPP, etc. ?

Par exemple, que doit-on comprendre de l'annonce d'une expérimentation de plateformes départementales ou interdépartementales, pour les politiques de l'eau, d'environnement et de biodiversité, ainsi que de lutte contre l'habitat indigne, dirigées par un fonctionnaire répondant au préfet et investi d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de l'État ?

Pourquoi le Ministre a-t-il évoqué la déconcentration de certaines attributions exercées au niveau régional par les DREAL vers l'échelon départemental, et l'association des Préfets aux nominations et à l'évaluation des responsables d'unités territoriales des DREAL ?

Que signifie son annonce de la création d'un véritable service public de l'insertion, orienté vers la mise en oeuvre du plan de lutte contre la pauvreté ? Ou encore celle de la création des pôles éducation populaire, jeunesse et vie associative (en charge notamment de la mise en oeuvre du service national universel) dans les directions académiques des services de l'éducation nationale, mais sous l'autorité du Préfet ?

Sur la déconcentration des actes, quelles sont les orientations envisagées lorsque le ministre évoque les autorités déconcentrées de l'État pour prendre des décisions individuelles (RH) ?

Pourquoi le Ministre a-t-il également annoncé la mise en place de SG communs dans chacun des départements au 31/12/2019 ? Ou la reprise de la gestion des carrières des responsables DDI et des SGAR par le Ministère de l'Intérieur ?

Que faut-il comprendre de son allusion au fait que ce serait tout le réseau de l'administration de l'État dans les territoires que les préfets auront la responsabilité d'animer, en lien étroit avec les ministres concernés et qu'avec ces évolutions, plus encore qu'auparavant, le ministère de l'intérieur serait désormais le ministère de l'État dans les territoires ?

Les sujets de préoccupation et d'incertitude ne manquent pas malheureusement, et les attentes de clarifications et de précisions sont nombreuses chez les cadres administratifs que nous représentons.

Pour autant, des pistes d'amélioration sont possibles, et vous pouvez compter sur les représentants de l'UNSA-UPCASSE pour continuer à vous en proposer un certain nombre et participer activement aux travaux que vous pourriez engager cette année sur tous ces sujets, afin d'améliorer encore davantage la situation et la carrière des Attachés mais aussi le bon fonctionnement de notre administration.

*Signé : les élu(e)s UNSA-UPCASSE à la CAP des AAE des MTES et MCTRCT*